

Réunion du Comité Syndical du 01 juin 2017

Convoqué le vingt-quatre mai deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le premier juin deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-et-unième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

81^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING (départ à 19h40)
Madame Pascale AMEIL	Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Christian ARVEUF	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur José BELDA	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Madame Martine BELLEROSE	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Roland BLANCHET	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Jacqueline BOLIS	Monsieur Jean-Marc MORVAN (départ à 19h40)
Monsieur Roland BONJEAN	Monsieur Gilbert MÉNARD
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Jean-Michel CHARLAT (départ à 20h30)	Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jacques CHEVALIER	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Antoine DESFORGES	Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Laurent DIAS	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Gérard DUBOIS	Madame Marie-José TROTE
Madame Martine FAUCHER	Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Chantal FAVRE-MOULIN	Monsieur Guillaume VIMONT
Madame Hélène FEDERSPIEL	Monsieur Gilles VOLDOIRE
Madame Blandine GALLIOT	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Roger GARDES	

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNICHON	À	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Michel CHARLAT (à partir de 20h30)	À	Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Cyril CINEUX	À	Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Philippe GAILLARD	À	Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING (à partir de 19h40)	À	Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Yves LIGIER	À	Monsieur Alain DEAT
Madame Anne-Karine QUEMENER	À	Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Christian SIMONET	À	Monsieur Dominique ADENOT

Étaient excusés / absents :

Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Catherine QUEINNEC
Madame Anne-Karine QUEMENER
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Gérard VIALAT

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Représentations internes et externes du Grand Clermont

1. LES REPRESENTATIONS EXTERNES

- **Représentation à l'agence d'urbanisme Clermont métropole**

Les agences d'urbanisme ont pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Les missions exercées par les agences d'urbanisme sont réglementées par l'article L. 121-3 du code de l'urbanisme et comprennent, notamment, la participation à l'élaboration des schémas de cohérence territoriales. L'ensemble des missions de chaque agence d'urbanisme est prévu dans un programme de travail partenarial adopté par ses instances de gouvernance.

Le Grand Clermont est adhérent de l'Agence d'urbanisme Clermont métropole depuis 2003. Il bénéficie d'une représentation de 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme, parmi lesquels 3 sont appelés à siéger en Conseil d'administration, parmi lesquels 2 sont amenés à siéger en bureau.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à la majorité des membres présents, moins une abstention, d'acter le principe de désignation suivant :

- **Titulaires : Le Président + 1 représentant par EPCI**
- **Suppléants : 1 représentant par EPCI + 1 représentant supplémentaire pour Clermont Auvergne Métropole**

- **Représentation à l'ARDTA (Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne)**

L'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA), a pour mission d'installer durablement de nouveaux habitants et d'organiser leur arrivée sur le territoire. Association loi 1901, basée à Clermont-Ferrand, elle travaille étroitement avec tous les acteurs du développement local et économique afin de proposer une offre attractive et structurée, ainsi qu'un accompagnement personnalisé aux candidats à l'installation.

Le Grand Clermont est adhérent à l'ARDTA depuis 2006. Il collabore étroitement aux projets de l'ARDTA par sa politique d'accueil de nouvelles populations mise en place depuis 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à la majorité des membres présents, moins une abstention, d'acter le principe de désignation suivant : le Président et le vice-Président chargé des problématiques d'accueil de nouvelles populations.

- **Représentation au Comité de pilotage du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise)**

La révision du Plan de Déplacements urbains (PDU) de l'agglomération clermontoise est engagée depuis le dernier trimestre de l'année 2016. Le périmètre de réflexion est celui du SCoT du Grand Clermont, le périmètre d'actions est réduit au ressort territorial du SMTC, maître d'ouvrage du PDU. 3 élus du Grand Clermont sont invités à y siéger.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, les noms délégués suivants pour les représenter au sein du Comité de pilotage des EPCI : Gérard GUILLAUME, Nicolas WEINMEISTER, Gilles PAULET.

2. LES REPRESENTATIONS INTERNES

- **Commission SCoT**

En qualité de Personne Publique Associée, le syndicat du Grand Clermont est amené à émettre un avis sur la compatibilité des PLU avec le SCOT dans un délai de 3 mois (article L 123-9 du code de l'urbanisme) ; sur celle des PLH dans un délai de 2 mois (R 302-9 du code de la construction et de l'habitation) ; sur celle des permis de construire ou d'aménager de plus de 5 000 m² de surface de plancher dans un délai de 1 mois (R 423-59 du code de l'urbanisme) ; sur celle du PDU dans un délai de 3 mois (Article L 1214-15).

Par délibération en date du 16 octobre 2014, l'Assemblée délibérante du Grand Clermont a décidé par souci d'efficacité :

- de confier à la commission SCoT le soin d'examiner les avis techniques formulés sur les projets de PLU, PLH, PDU, permis d'aménager et permis de construire de plus de 5.000 m² de surface de plancher, au regard de la comptabilité avec le SCoT, sachant que la dite-commission pourra saisir le bureau et/ou le Comité syndical en cas de difficulté sur un dossier ;
- de donner délégation au Président, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, sur l'émission des avis, sachant que le Président peut déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, en vertu de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, au vice-Président chargé du SCoT, la signature des actes relevant des attributions qui lui sont déléguées.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission SCoT : 5 titulaires par EPCI et le même nombre de suppléants, au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires, sachant que cette commission requiert une assiduité particulière, à raison d'une commission par mois.

- **Commission tourisme**

La commission tourisme s'était organisée en 2014 autour d'élus ayant une expertise touristique, désignés par les EPCI, n'étant pas nécessairement membres du Grand Clermont.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission tourisme : 2 délégués minimums par EPCI au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires.

- **Comité consultatif du commerce**

Chacun des EPCI était représenté par 1 titulaire et éventuellement 1 suppléant en 2014.

Le Comité consultatif s'est inégalement réuni, au regard de projets jugés à faible incidence. Il a été convenu de changer de méthode et de réunir avant chaque CDAC le Comité consultatif, quel que soit la nature du projet, et de l'étayer de sujets de fonds (ex : DAAC, réinvestissement des friches, manager de centre-ville...).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein du Comité consultatif du commerce : 2 délégués chacun pour Riom Limagne et Volcans, Mond'Arverne et Billom communauté, 3 délégués pour Clermont Auvergne Métropole et le même nombre de suppléants.

- **Comité de programmation Leader**

Il est l'organe décisionnel du GAL Stratégie du Val d'Allier. Il est chargé de :

- La sélection des opérations qui bénéficieront de financement LEADER (programmation, report ou rejet) : audition des porteurs de projets, analyse des projets sur la base d'une grille de sélection
- La modification éventuelle de la maquette financière, des fiches actions, de la stratégie, du règlement intérieur
- La mise en œuvre de la stratégie
- L'évaluation du dispositif (à mi-parcours et en fin de programme)
- Le suivi de la maquette financière

Le PETR du Grand Clermont est représenté au sein du Comité de programmation par 2 titulaires et 2 suppléants.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein du Comité de programmation Leader :

- **Titulaires : le Président et le vice-Président chargé des questions de valorisation du Val d'Allier,**
- **Suppléants : 1 représentant pour chacun des EPCI concernés par le périmètre d'éligibilité Leader, à savoir Mond'Arverne et Billom communauté.**

- **Comité de pilotage voie verte**

Il est chargé de suivi opérationnel du projet de voie verte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein du Comité de pilotage voie verte : le Président, le vice-Président en charge de la voie verte, 2 représentants par EPCI directement concernés par le tracé : Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne et Billom Communauté, 1 représentant Riom Limagne et Volcans.

- **Commission Attractivité**

La commission s'est organisée librement sans règle spécifique de représentation, associant y compris des élus non délégués du Grand Clermont.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission attractivité : 2 délégués minimums par EPCI, au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires.

- **Commission Habitat et Déplacement**

La commission s'est organisée librement sans règle spécifique de représentation, associant y compris des élus non délégués du Grand Clermont.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, le principe de désignation suivant au sein de la commission Habitat et Déplacement : 2 délégués minimums par EPCI, au sein des délégués Grand Clermont ou des conseillers communautaires.

À Clermont-Ferrand, vendredi 02 juin 2017.

**Dominique ADENOT,
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20170601-DCS495-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2017
Publication : 14/06/2017

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86

E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr